

DECISION DU MAIRE N°D2023-01
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet ↪ **MAPA Marché de travaux pour la construction d'un local de chasse, la réhabilitation du boulodrome et la mise en accessibilité - AVENANTS**

Par décision n° 2022-06 du 07/06/2022, le marché de travaux pour la construction d'un local de chasse, la réhabilitation du boulodrome et la mise en accessibilité a été attribué comme suit:

lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
01	Maçonnerie/VRD	HARRAULT	85 799,07 €	102 958,88 €
02	Charpente/Zinguerie	CHARROIN toitures	8 820,00 €	10 584,00 €
03	Menuiseries extérieures	AFC	31 244,59 €	37 493,51 €
04	Peinture/Isolation	LARDY	8 500,00 €	10 200,00 €
05	Carrelage	HARRAULT	11 848,00 €	14 217,60 €
06	Electricité	ECOL	18 347,00 €	22 017,36 €
07	Plomberie	CHADUIRON	7 305,00 €	8 766,00 €
08	Clôture/portailq	C'CLOT	15 508,05 €	18 609,66 €
TOTAL			187 372,51 €	224 847,01 €

En cours d'exécution des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Des sujétions techniques imprévues sont apparues et des travaux supplémentaires ont été demandés par la commune de Sainte-Consorce. Après validation de la commission travaux, les avenants sont les suivants:

Pour le lot n°1 :

Sujétions techniques – avenant n°1:

- La réalisation d'un bateau pour accéder au parking comprenant le sciage et la démolition de l'existant, le reprofilage et l'enrobé et mise en place de bordure T1 et P1.
- Modification du trottoir de l'entrée au droit du portail coulissant comprenant le sciage, la démolition et le reprise de forme et l'enrobé.
- Réalisation d'un enduit intérieur en déduction du lot n°04

Pour un montant de 7 250,00 € HT – 8 700,00 € TTC (+ 8,45%)

Travaux supplémentaires – avenant n°2 :

- La fourniture et la pose de couvertines béton pour le mur terrasse et mise en peinture du mur
- La mise en place s'une signalétique PMR sur l'escalier réalisé à la place de la rampe comprenant contraste, nez de marche, 1^{ère} et dernière contremarche et BEV

Pour un montant de 1 450,00 € HT – 1 740,00 € TTC (+ 1,69%)

Pour le lot n°2 :

Sujétions techniques – avenant n°1:

- le remplacement d'une d'eaux pluviales en zinc, diam 100 mm, compris le jeu de coudes pour 4 mètres linéaires
- Dépose et repose de dauphin en fonte existants

Pour un montant de 450,00 € HT – 540,00 € TTC (+ 5,10%)

Travaux supplémentaires – avenant n°2 :

- Une reprise de toiture sur le bâtiment existant. Travaux nécessaires à la pérennité du bâtiment.
- Traitement de la toiture dans son ensemble : nettoyage et démoussage

Pour un montant de 3 019,10,00 € HT – 3 622,92 € TTC (+ 34,00%)

Pour le lot n° 4 :

Sujétions techniques – avenant n°1:

- La suppression de la peinture dans la salle principale. La peinture a été remplacée par de l'enduit, réalisé par le lot 01.

Pour un montant de - 884,00 € HT - - 1 060,80 € TTC (-10,40 %)

Pour le lot n° 6 :

Travaux supplémentaires – avenant n°1 :

- La fourniture et la pose d'un bloc secours d'évacuation en imposte de la porte donnant directement sur l'extérieur + câblage + raccordement
- La fourniture et la pose d'un déclencheur manuel incendie + câblage + raccordement + essai

Pour un montant de 365,50 € HT - 438,60 € TTC (+1,99 %)

Pour le lot n°7 - avenant n°1:

- Plonge évier MAXIMA 120 x 60 inox à poser (503 € HT)
- Piètement MAXIMA 120 x 60 à poser (317 € HT)
- Mélangeur évier MONOT avec bec à poser (624 € HT)
- Suppression d'un lavabo collectif (-700 € HT)
- Suppression vmc WC PMR (-220 € HT)
- Suppression d'un évier 2 bacs avec égouttoir et robinetterie (- 285 € HT)

Pour un montant de 239,00 € HT - 286,80 € TTC (+3,15 %)

Ces modifications portent le montant du marché par lot à

lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
01	Maçonnerie/VRD	HARRAULT	94 499,07 €	113 398,88 €
02	Charpente/Zinguerie	CHARROIN toitures	12 289,10 €	14 746,92 €
03	Menuiseries extérieures	AFC	31 244,59 €	37 493,51 €
04	Peinture/Isolation	LARDY	7 616,00 €	9 139,20 €
05	Carrelage	HARRAULT	11 848,00 €	14 217,60 €
06	Electricité	ECOL	18 712,50 €	21 807,00 €
07	Plomberie	CHADUIRON	7 544,00 €	9 052,80 €
08	Clôture/portailq	C'CLOT	15 508,05 €	18 609,66 €
TOTAL			199 261,31 €	239 113,57 €

Soit une variation globale de +6.3%

DECIDE

- ✓ **D'approuver** l'avenant n°1 de l'entreprise HARRAULT pour un montant de 7 250,00 € HT – 8 700,00 € TTC
- ✓ **D'approuver** l'avenant n°2 de l'entreprise HARRAULT pour un montant de 1 450,00 € HT – 1 740,00 € TTC
- ✓ **D'approuver** l'avenant n°1 de l'entreprise CHARROIN TOITURES pour un montant de 450,00 € HT – 540,00 € TTC
- ✓ **D'approuver** l'avenant n°2 de l'entreprise CHARROIN TOITURES pour un montant de 3 019,10,00 € HT – 3 622,92 € TTC
- ✓ **D'approuver** l'avenant n°1 de l'entreprise LARDY pour un montant de - 884,00 € HT - - 1 060,80 € TTC
- ✓ **D'approuver** l'avenant n°1 de l'entreprise ECOL pour un montant de 365,50 € HT - 438,60 € TTC
- ✓ **D'approuver** l'avenant n°1 de l'entreprise CHADUIRON pour un montant de 239,00 € HT - 286,80 € TTC
- ✓ **Dit** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits en section d'investissement du budget 2023

Sainte-Consorce, le 20/03/2023

Le Maire

Jean-Marc THIMONIER